



LE SNUI

Première organisation syndicale de la DGI, le SNUI est présent sur tout le territoire national, métropole et outre-mer.

Partout, les militants, les correspondants locaux, les élus des personnels SNUI, sont à l'écoute des adhérents et des agents, et dans toutes les instances paritaires de la DGI, ils œuvrent pour améliorer les conditions de vie et de travail des agents.

Dans un contexte de profonds bouleversements qui ont des conséquences directes sur la vie de la DGI, le SNUI, fidèle aux valeurs qui sont les siennes et aux attentes des agents, réaffirme par l'action revendicative mais aussi dans toutes les instances de concertation, la nécessité :

- d'améliorer les conditions de travail, de rémunération, de déroulement de carrière, ...,*
- de renforcer et d'améliorer les missions de la DGI pour tendre vers plus de justice fiscale et plus de justice sociale.*

C'est par un syndicalisme de proximité et d'adhérents que tous ensemble nous définissons une stratégie syndicale permettant de progresser collectivement sur le terrain des valeurs de justice, de solidarité, de démocratie, d'indépendance, de service public.

⇒ 1ER SYNDICAT À LA DGI

Le seul présent dans tous les Comités Techniques Paritaires (organisation du travail, charges missions, ...) et en Commission Administrative Paritaire (mutations, notations, avancements, ...), dans tous les départements, dans toutes les directions.

⇒ ENGAGÉ POUR LA JUSTICE FISCALE, LA JUSTICE SOCIALE

Membre de l'Union Syndicale «Solidaires», de la FDSU au Minéfi et de l'Union des personnels des Finances en Europe, le SNUI participe à la construction d'alternatives au libéralisme avec d'autres organisations (Agir contre le Chômage, Attac, la Fondation Copernic).

⇒ DES VALEURS ET UNE PRATIQUE SYNDICALE ORIGINALE

TECHNICITÉ - PROXIMITÉ
COMBATIVITÉ - EFFICACITÉ
sans oublier la CONVIVIALITÉ

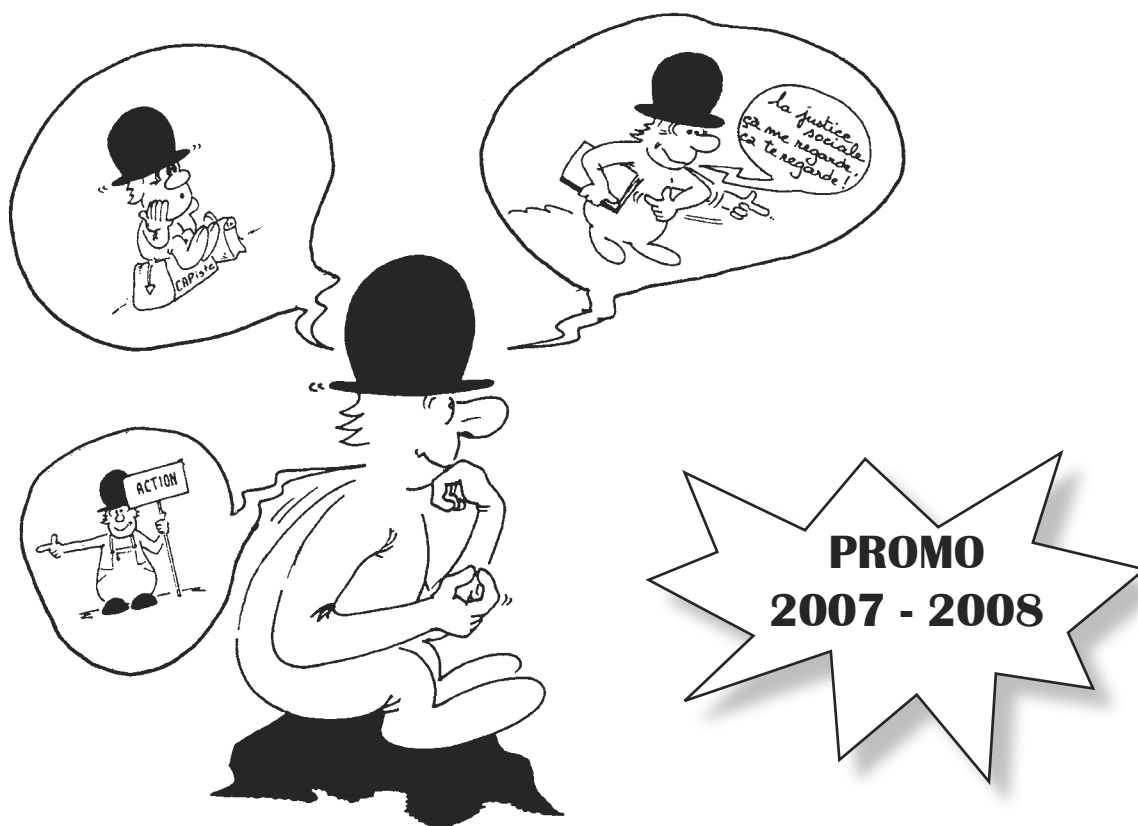
SOMMAIRE :

- Pages 2 et 3 :
Petite et grande histoire du SNUI
- Pages 4 à 7 :
Le SNUI pour qui, pourquoi, comment
- Page 8 :
Un autre monde est possible



Pour mieux nous connaître, rencontrez nos militants,
lisez «L'Unité» et visitez le site www.snui.fr

PETITE ET GRANDE HISTOIRE DU SNUI



La DGI est née en 1948 de la fusion d'administrations ou de services qui étaient plus ou moins autonomes. Ainsi, existaient les services des contributions directes, mais aussi des contributions indirectes, les services de l'enregistrement sans omettre ceux du cadastre. Les agents de ces services étaient fortement syndiqués, mais il n'y avait pas de syndicat unique de tous les personnels.

En 1948, la création de la DGI engendre une restructuration syndicale, accélérée par des scissions internes. De ces scissions résultent la fragmentation de la CGT et la constitution de nouveaux syndicats. En 1950 la DGI compte jusqu'à 14 syndicats.

Entre 1962 et 1968, le paysage syndical poursuit son évolution, des rapprochements et des regroupements s'opèrent entre services et catégories de personnels ; émerge alors l'idée qu'il faut avancer vers la construction d'un syndicalisme s'adressant à l'ensemble des personnels de la DGI quel que soit le grade, le service. Par ailleurs, des phénomènes politiques et de stratégies internes provoquent de nouvelles évolutions dans le paysage syndical national, ce qui se traduit à la DGI par la création du SNI CFDT suite à la scission au sein de la CFTC, et les multiples syndicats FO fusionnent pour devenir le SGI FO.

En 1962, création du syndicat national des contributions directes (SNU CD) qui, dans ses statuts, vise à atteindre le regroupement le plus large possible de tous les agents de la DGI.

En 1968, le SNU CD devient le SNUI (congrès de DAX en octobre 1968). Le congrès estime que la transformation en syndicat unifié des impôts est une nécessaire adaptation aux nouvelles structures administratives qui permet de maintenir la cohésion entre les adhérents, qui laisse intacte ses possibilités d'évolution et qui donne aux adhérents la faculté d'approfondir leur réflexion sur la mutation que les événements de mai 1968 ont fait subir au syndicalisme. Le SNUI est né, il compte à cette date 10 000 adhérents !

En 1972, lors de son congrès de Lorient, le SNUI dénonce le développement d'une législation fiscale fondamentalement inégalitaire. Pour le congrès, « le fonctionnaire des impôts ne peut donc rester passif et muet devant ces options fondamentales qui ont leur incidence dans sa vie de citoyen, dans sa vie professionnelle, dans les relations qu'il doit avoir avec les administrés ». Depuis, cette orientation orchestre les réflexions et les combats du SNUI (place de l'homme dans la société, justice fiscale – justice sociale, conditions de vie et de travail, ...).

En 1982, le SNUI devient la première organisation syndicale de la DGI, confirmant ainsi sa progression en terme de représentativité dans les instances paritaires de la DGI.

En 1990, la création de la fédération des syndicats unitaires (FDSU) permet de rassembler au ministère des finances des syndicats partageant des valeurs communes.

Le SNUI franchit alors une nouvelle étape vers le renforcement d'un syndicalisme de réflexion, de proposition et d'action.

En 2004, lors des élections professionnelles à la DGI, le SNUI recueille 30 294 voix (soit 44,96 % des voix), et la FDSU passe deuxième fédération des finances.

Par ailleurs, attaché à son souci constant de contribuer à la rénovation du syndicalisme et à la construction d'un syndicalisme interprofessionnel de transformation sociale, le SNUI s'est largement investi dans la construction de l'Union Syndicale «Solidaires», construction achevée en 1998 par la tenue d'un congrès constitutif. Au sein de l'Union Syndicale «Solidaires», le SNUI accentue son travail d'analyse du contexte politique, économique et social et renforce ainsi son champ d'intervention et d'action pour porter ses revendications en matière de défense de l'emploi, sécurité sociale, libertés publiques, lutte contre les inégalités...

L'Union Syndicale «Solidaires» représente plus de 80 000 adhérents. Son fonctionnement est atypique dans le paysage syndical. En effet, chaque syndicat membre conserve une totale liberté dans son domaine professionnel et, particularisme par rapport aux confédérations, l'US «Solidaires» ne s'exprime pour le collectif que si l'ensemble de ses syndicats membres est d'accord.

En adhérant à l'UFE (Union des personnels des Finances en Europe), le SNUI s'est donné les moyens d'exporter au niveau communautaire sa conception d'une Europe plus juste, plus solidaire. Les travaux de comparaison des missions, des moyens, des con-

ditions de travail, des carrières, des administrations des finances en Europe, abondent largement le revendicatif du SNUI.

Attentif aussi à l'évolution de nos sociétés, le SNUI s'est engagé aux côtés du Monde Diplomatique dans la création du collectif ATTAC afin de promouvoir des solutions démocratiques, alternatives à celles du libéralisme. Par sa participation au Forum Social mondial de Porto Alegre (le premier avait lieu en janvier 2001), le SNUI exporte ses réflexions sur la fiscalité et développe la notion que la justice fiscale peut contribuer à la justice sociale. La participation du SNUI à

ces instances démontre ainsi à l'ensemble des agents de la DGI qu'il existe un lien très étroit entre les décisions prises au niveau international ou européen et la vie quotidienne dans les services des impôts.

Ni engagé politiquement à Gauche ni à Droite, le SNUI de par sa liberté de fonctionnement, d'expression et d'action intervient résolument pour construire une société plus juste, plus humaine et plus solidaire. Indépendant dans son fonctionnement, le SNUI laisse ses militants et ses adhérents libres de tout choix individuel en matière d'engagement politique ou associatif, tout en réaffirmant néanmoins la

dimension intrinsèque de l'homme dans la société et le rejet de toutes formes d'exclusions.

Attentif en permanence aux attentes de ses adhérents et des agents de la DGI, le SNUI assure avec détermination la défense des agents dans les instances paritaires (nationales et locales). Attaché à l'existence de règles de gestion équitables pour l'ensemble des personnels de la DGI, le SNUI agit au plan local comme au plan national contre toutes les formes de déréglementations qui instaurent l'arbitraire et qui amenuisent les garanties individuelles. Au ministère et à la DGI, le SNUI s'est résolument engagé pour combattre les réformes mettant en péril le service public fiscal et foncier.



En conclusion, avec plus de 20 000 adhérents, avec 150 sections réparties sur l'ensemble des services de la DGI, avec 2250 militants de proximité, avec une presse syndicale nationale « l'UNITE » diffusée à 28 000 exemplaires tous les 15 jours, avec 1001 élus en CAP locales (commissions administratives paritaires locales en charge des affectations locales, de la révision des notations, de l'examen des demandes de temps partiel,...), le SNUI est bien la première organisation syndicale de la DGI !





LE SNUI :

**POUR QUI ?
POURQUOI ?
COMMENT ?**

LE SNUI POUR QUI ?

⇒ Le SNUI et les agents de la DGI

Entre le SNUI et les Agents des Impôts, c'est déjà une vieille histoire, commencée en 1962 et ponctuée par une progression régulière aux élections professionnelles tous les 3 ans.

Premier Syndicat de la DGI :

- 20 000 adhérents (actifs et retraités)
- 30 294 voix aux dernières élections professionnelles de 2004, soit 44,96 % des suffrages.

Depuis sa création, le SNUI s'est toujours efforcé de **représenter la totalité des agents des Impôts, quel que soit leur grade, quel que soit leur service**, mais aussi de prendre en considération leurs revendications particulières (carrières, rémunérations, conditions de travail, etc) en les inscrivant dans les revendications générales des fonctionnaires et des salariés.

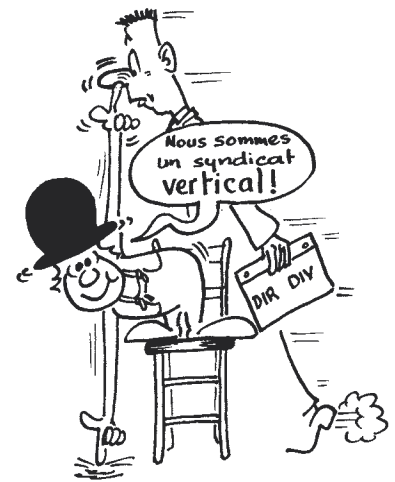
Aujourd'hui de plus en plus d'agents des Impôts se reconnaissent dans le SNUI.

Aujourd'hui le SNUI est, de plus en plus, le syndicat de tous les agents de la DGI.

Pratiquant un syndicalisme de proximité, le SNUI est présent dans tous les sites, dans tous les services.

Avec ses 2250 correspondants et ses 800 militants, il est à l'écoute des agents. Il assure leur défense individuelle (mutation, notation, carrière...) et collective.

Par sa représentativité incontournable, le SNUI est le moteur de l'action syndicale à la Direction Générale des Impôts.



⇒ Le SNUI et les agents des Finances

Jusqu'en 1990, le SNUI n'appartenait à aucune fédération. Il était pourtant déjà, du fait de sa représentativité à la DGI et de l'importance de cette administration au sein du Ministère des Finances, reconnu comme une fédération à part entière et siégeait dans toutes les instances ministérielles (Services Sociaux, Comités d'Hygiène et de Sécurité, Comité Technique Paritaire).

En 1990 et après avoir consulté tous ses adhérents par référendum, le SNUI a créé une fédération avec SU, au Trésor et le SNUCCRF (Syndicat National Unitaire de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes) : **c'est la FDSU** (Fédération Des Syndicats Unitaires).

Cette création résulte du souci de pratiquer réellement un syndicalisme de proximité et un syndicalisme démocratique (pas « d'appareil étouffoir » des revendications ou décisions d'action des agents et du syndicat de base).

En 1992, elle a accueilli le SNUDDI (Syndicat National Unitaire des Douanes et Droits Indirects).

En 1998, le Ministère de l'Economie et des Finances est devenu le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Le rapprochement Finances/Industrie a ouvert de nouveaux horizons pour la FDSU.

Elle regroupe désormais le SNUI (DGI), SUD Trésor (Comptabilité Publique), le SNUCCRF (Concurrence et Consommation), Solidaires Douanes (Douanes), le SUI à l'Industrie, SUD-CDC (Caisse des Dépôts) et SUD Administration Centrale au MINEFI, SNABF-Solidaires (Banque de France), Sud INSEE et SUD CNP Assurances. La FDSU reste ouverte à d'autres organisations syndicales des directions du MINEFI.

Actuellement la FDSU est la deuxième fédération du MINEFI avec 37622 voix recueillies aux dernières élections professionnelles du 11 mars 2004 sur l'ensemble du ministère, soit un taux d'audience de 25,33 %.

Depuis sa création, la FDSU a joué un rôle moteur aussi bien dans les discussions ministérielles que dans l'action (régime indemnitaire, carrières, formation, services sociaux, hygiène et sécurité...).

Elle a pour objectif de rassembler les combativités des agents des Finances et de l'Industrie et impulser des actions solidaires au service de leurs grandes revendications (reconnaissance des qualifications, moyens budgétaires, formation professionnelle, politique informatique, action sociale...).

Lors de son congrès à Vilefranche en juin 2007, le SNUI a adopté la dénomination «Solidaires aux Finances» pour la Fédération des syndicats qu'il a contribué à fonder.

⇒ Le SNUI, les fonctionnaires et tous les salariés

Les revendications des agents des Impôts ne trouvent pas toutes, loin de là, leur réponse au niveau du Directeur Général des Impôts ou du Ministre des Finances. Certaines ne peuvent aboutir que par des décisions prises au niveau de la Fonction Publique, d'autres dépendent de la politique générale menée par le Gouvernement.

Le 21 décembre 2006, le Conseil d'Etat a reconnu à l'Union Syndicale «Solidaires» le droit d'obtenir un siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat au vu de ses résultats aux élections professionnelles (9,24 % des voix, soit plus que la CFTC et la CGC réunies).

Désormais, le SNUI et les autres syndicats de la FDSU seront représentés au niveau où aboutissent les discussions statutaires et où se mènent, quand il y en a, les discussions salariales touchant les fonctionnaires. Tout ceci ne sera pas décisif pour changer la situation des fonctionnaires, mais le renforcement, à ce niveau, des syndicats qui privilégient les revendications de leurs membres et la défense et l'amélioration des administrations aura forcément des effets à terme.

Par ailleurs cette présence devrait normalement nous permettre de participer dorénavant aux rencontres organisées entre les fédérations de fonctionnaires sans continuer de subir le refus de telle ou telle ; nous pourrions peser dans les propositions d'actions revendicatives à ce niveau et faire en sorte que la recherche de l'unité aille vers plus d'efficacité, à l'opposé de ce que nous pouvons constater trop souvent. Pour le SNUI, c'est aussi la confirmation que son engagement dans une union interprofessionnelle fonctionnant au

consensus, commencée en 1981 par le Groupe des dix et vécue actuellement dans Solidaires, a été le bon choix qui nous permet de gagner progressivement en solidarités actives et en représentativité sans perdre notre identité.

Plus largement, il tente avec l'Union Syndicale «Solidaires» de construire et de porter des revendications en matière de défense de l'emploi, protection sociale, libertés publiques, lutte contre les inégalités...

Il a ainsi la volonté de participer à la nécessaire rénovation du syndicalisme en favorisant l'unité et en recherchant un mode nouveau de démarche interprofessionnelle.

En s'engageant en 1993 dans le mouvement «Agir ensemble contre le Chômage !», en participant massivement aux «marches européennes» avec une importante délégation à Amsterdam en juin 97, en participant chaque année au Forum Social Mondial (dont le premier s'est tenu à Porto Alegre en 2000) et au Forum Social Européen, le SNUI, avec beaucoup de syndicats de l'US «Solidaires», participe à la lutte contre les exclusions et les inégalités sociales et économiques.

En appelant à la grève générale fin 95 pour une protection sociale de haut niveau ou lors des manifestations contre le CPE début 2006, le SNUI, avec les syndicats de l'US «Solidaires», porte les revendications de ses adhérents et manifeste sa solidarité avec l'ensemble des salariés et des exclus.

En animant en continu des campagnes pour une fiscalité plus juste, plus redistributrice, le SNUI agit pour une plus grande justice sociale.



LE SNUI POURQUOI ?

Il est probable que toutes les résolutions votées par tous les Congrès de tous les syndicats expriment la même aspiration à une société «plus juste, plus libre, plus solidaire».

Il ne faut pas s'en étonner puisque la raison d'être des organisations syndicales de salariés c'est la volonté d'un «mieux-être» individuel et collectif.

A ce stade, le SNUI n'est donc guère original. Mais c'est par sa pratique quotidienne, par le débat préalable à toute revendication que le SNUI marque sa différence.

⇒ Une société plus juste

Les gouvernants, les experts, les commentateurs de l'actualité constatent de concert l'existence d'inégalités. Mais, le plus souvent, ils les jugent fatales, voire bénéfiques !

Pour le SNUI, les inégalités économiques, sociales, culturelles, dans le monde et en France sont inacceptables. Inégalités de revenus énormes, inégalités de fortune et de patrimoine incommensurables.

A l'échelle mondiale, leur réduction suppose la coopération entre les Etats, plutôt que le libéralisme sauvage. Ainsi, au niveau européen, et au sein de l'UFE (Union Finances en Europe), le SNUI participe activement à l'affirmation d'une autre approche de la fiscalité dans l'Union.

⇒ Une société plus juste (suite)

A l'échelle nationale, il faut une autre politique des revenus rémunérant davantage le travail et favorisant moins le capital. Il faut également une autre politique des prélèvements sociaux et fiscaux afin d'atténuer les trop gros écarts de fortune et de revenus et d'améliorer la redistribution des richesses.

Il faut enfin une politique de protection sociale ambitieuse.

Le SNUI intervient très directement pour que le système fiscal français soit un moyen de la justice sociale, tout comme le système fiscal dans le monde (cf. déclaration universelle du droit à la justice fiscale. Porto Alegre 2002).

En mars 2005, le SNUI a publié aux éditions Syllepse le livre «Pour un serpent fiscal européen» et en février 2007, «Quels impôts demain?»

⇒ Une société plus libre

Libertés individuelles, liberté de la presse, service public de l'enseignement ayant les moyens de sa mission, liberté syndicale dans toutes les entreprises ... ; c'est la somme de libertés quotidiennes qui conduit à une société plus libre.

Le mouvement syndical ne peut ignorer que chaque jour dans le monde, des millions d'individus, de travailleurs ne peuvent s'exprimer, que des syndicalistes sont emprisonnés, torturés.

Le SNUI, à son niveau et avec ses moyens, et notamment par ses contacts avec Amnesty International et Ras l'Front participe à toutes les actions de soutien et de solidarité pour la défense des libertés.

⇒ Une société plus démocratique

Le syndicalisme a un rôle à jouer pour favoriser le développement démocratique d'une nation ; en consolidant sa propre indépendance, le syndicalisme peut être un rouage de la démocratie politique et économique ; en maintenant sa vigilance il peut favoriser l'amélioration de la démocratie.

La démocratie politique doit constamment être enrichie. Mais elle reste insuffisante si elle ne s'accompagne pas d'une démocratie économique ; trop souvent le politique est soumis à l'économique, trop souvent l'élu, pourtant légitimé par le suffrage universel, est subordonné au pouvoir de l'argent.

La démocratie économique, **c'est aussi la démocratie sur le lieu de travail** ; pour le SNUI, c'est notamment une **reconsidération des relations hiérarchiques, c'est plus de dialogue et de concertation, plus d'écoute des agents.**

⇒ Une société plus humaine

En formulant cette aspiration, le SNUI entend améliorer tous les rapports de l'homme au travail.

Très concrètement, il s'agit de **faire en sorte que la machine, que l'outil informatique, soient au service des agents, et non l'inverse.**

De même la gestion des personnels doit être respectueuse des droits des agents. L'ensemble des conditions de travail, (charges, cadences, temps de travail,...), mais aussi des conditions de vie (logement, transport,...) doit être plus humain.

⇒ Une société plus solidaire

Pour le SNUI, le niveau de solidarité sociale fixé par la loi mesure le niveau de modernité d'un pays.

L'une des fonctions des prélèvements sociaux et fiscaux devrait bien être d'établir très concrètement cette solidarité, à l'égard des malades, des personnes âgées, des gens sans travail, sans ressources.

Le SNUI formule de multiples propositions dans ce domaine : **réduction du temps de travail, amélioration du système de protection sociale, etc...**

Son engagement dans le mouvement «AC !» ainsi que dans ATTAC, a permis de les rendre encore plus concrètes.

LE SNUI COMMENT ?

Toutes les organisations syndicales se déclarent, à peu de chose près, attachées aux mêmes principes d'unité, d'indépendance, d'action et de démocratie.

Il apparaît toutefois que, dans leurs pratiques, elles n'accordent pas toutes la même place, voire le même sens, à ces principes.

POUR UN SYNDICALISME DE PROXIMITÉ

Le SNUI a le souci constant de vivre au plus près des préoccupations des agents. C'est la présence d'un réseau très dense de militants, de représentants et de correspondants dans chaque résidence qui permet au SNUI d'être à l'écoute des demandes individuelles et des revendications nouvelles des agents.

⇒ Pour un syndicalisme efficace

Les revendications sont la raison d'être du syndicalisme.

L'efficacité du syndicalisme ne se mesure donc qu'à une chose : sa capacité à faire aboutir ses demandes, sa capacité à faire avancer le progrès social.

Le syndicalisme que le SNUI met en oeuvre est tourné vers ce seul but. Pour cela le SNUI estime que le rassemblement du plus grand nombre est nécessaire ; aussi recherche-t-il toujours l'unité syndicale.

⇒ Pour une démarche unitaire offensive

Créé en 1962 par la fusion de deux syndicats, le SNUI témoigne par son origine de sa volonté de dépasser les divisions pour parvenir à un mouvement syndical plus efficace car plus unitaire.

Cette démarche unitaire est engagée à la DGI, aux Finances, dans le monde du travail.

A la DGI, depuis 1962, le SNUI propose, recherche, et réalise l'unité d'action.

Aux Finances, c'est avec la FDSU que le SNUI travaille au rapprochement et organise des actions communes.

Dans le monde du travail, le SNUI continue de mobiliser ses militants avec ceux d'autres organisations unitaires, **pour développer l'idée de réunification du mouvement syndical et favori-**

ser sa réalisation. C'est le sens de l'action qu'il mène au sein de l'Union Syndicale «Solidaires» avec d'autres syndicats : SUD-PTT, Banque de France, Crédit Agricole, Journalistes...

Le SNUI met également en pratique sa démarche unitaire au niveau européen. Ses contacts avec d'autres syndicats financiers (Impôts, Douanes,...) de nombreux pays d'Europe (Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Espagne, Belgique, ...) au sein de l'UFE (Union des personnels des Finances en Europe) permettent déjà d'harmoniser des revendications face aux institutions européennes.

Le SNUI continuera toujours de rechercher davantage ce qui rapproche plutôt que ce qui divise.

⇒ Pour une indépendance active

Le SNUI n'est lié à aucun parti politique, à aucune autorité (gouvernement, état, patronat), à aucune institution financière et religieuse. Il vit son indépendance de façon active, sans craindre de se prononcer sur certaines décisions politiques des gouvernants quand elles ont des conséquences sur la situation collective de ses membres ou quand elles interfèrent sur ses valeurs et ses idéaux.

L'indépendance du SNUI, c'est sa capacité de dire non, et d'agir ensuite, si des décisions vont à l'encontre des revendications des adhérents ; c'est également sa capacité de dire oui, si les décisions concourent à les satisfaire.

⇒ Pour une démocratie syndicale vivante

C'est le développement constant de la démocratie au sein d'une organisation syndicale qui peut permettre son indépendance. C'est aussi la démocratie syndicale qui permet de réunir un grand nombre de travailleurs au sein d'une même organisation et d'entreprendre ainsi des actions efficaces.

Le SNUI est conscient que la démocratie ne se décrète pas. Elle n'existe que par la pratique à tous les niveaux du syndicat, des adhérents actifs et qui participent, des militants qui savent écouter.

Au SNUI, ce sont les adhérents et les militants qui décident des revendications, des moyens d'action. Heures mensuelles d'information, assemblées générales, réunions fréquentes de tous les militants, congrès sont autant d'occasions de débattre puis de décider.

⇒ Pour une action syndicale multiforme

Le souci d'efficacité syndicale qui anime le SNUI le conduit à retenir tous les moyens qui peuvent permettre la satisfaction des revendications : élaboration de propositions argumentées, présentation aux responsables administratifs et politiques, intervention des adhérents à tout moment pour soutenir les revendications élaborées ensemble, utilisation des structures paritaires, recherche de l'appui de l'opinion publique, contacts avec les médias, recours à la grève.

«Un autre monde est possible»

Le SNUI a participé à tous les forums sociaux mondiaux (à l'exception du FSM de Bamako en 2006), ainsi qu'aux forums sociaux européens.

La présente déclaration universelle du droit à la justice fiscale comme élément de la justice sociale a été élaborée en collaboration avec l'UNAFISCO (Syndicat des Finances Fédérales du Brésil) et adoptée lors d'un séminaire sur la fiscalité et la justice sociale.

Aux côtés d'ATTAC, avec l'Union Syndicale Solidaires, le SNUI a participé à l'organisation du second forum européen qui s'est déroulé en novembre 2003 à Paris Saint-Denis.

A son congrès de St Jean de Monts en juin 2005, le Syndicat Unafisco était présent pour témoigner de la convergence des problèmes économiques et financiers frappant nos Etats et des revendications collectives à mener de par le Monde.

DÉCLARATION UNIVERSELLE DU DROIT À LA JUSTICE FISCALE COMME ÉLÉMENT DE LA JUSTICE SOCIALE

PRÉAMBULE

Considérant que tout Etat ou collectivité d'Etats doit assurer l'égalité des droits des hommes et des femmes, favoriser le progrès social, instaurer des conditions de vie dignes et décentes pour tous, et assurer un développement durable,

Considérant que toute production de richesse doit s'accompagner d'une nécessaire redistribution équitable.

Considérant que la fiscalité doit constituer un des outils indispensable de la redistribution des richesses et permettre le financement des services publics,

Nous proclamons au forum social de Porto Alègre la présente déclaration universelle du droit à la justice fiscale comme élément de la justice sociale :

Article 1er :

Toute loi fiscale doit faire l'objet d'un véritable débat démocratique et prendre en compte les notions d'intérêt général, de redistribution, de justice et de progressivité des prélèvements

Article 2 :

Toute personne physique ou morale doit contribuer à l'impôt en fonction de l'ensemble de ses revenus et/ou de ses bénéfices, ainsi que sur le capital accumulé.

Article 3 :

Tout système fiscal doit privilégier les impôts directs comme étant plus justes que les impôts indirects.

Article 4 :

Toute loi fiscale doit trouver un juste équilibre entre l'imposition des revenus du travail et ceux du capital.

Article 5 :

Toutes les transactions financières internationales doivent faire l'objet d'une taxation.

Article 6 :

Tous les produits et les services indispensables pour assurer des conditions de vie dignes et décentes aux citoyens ne doivent pas faire l'objet d'une imposition ou d'une taxation.

Article 7 :

Toute application de la loi fiscale doit se traduire par le paiement de l'impôt dans le pays dans lequel les richesses sont produites et par la publicité des impositions.

Article 8 :

Toute fraude fiscale doit être considérée comme une atteinte à l'ordre public et au bien-être général. La fraude fiscale est un vol et qui vole la collectivité vole les pauvres.

Article 9 :

Tout pays qui pratique le dumping fiscal, constitue un paradis fiscal, ou favorise son existence, doit être considéré comme se livrant à une activité contraire à l'intérêt général et doit être condamné à abolir ces pratiques dommageables.

Article 10 :

Pour permettre d'assurer l'indépendance, la neutralité et le traitement égalitaire de tous les citoyens au regard de l'application de la loi, toutes les missions fiscales doivent relever de services publics composés d'agents régis par un statut public et bénéficiant de la garantie de l'emploi.